

*Initiatives parlementaires*

De toute évidence, la ratification aiderait le Canada. Elle serait bonne pour le Canada à maints égards.

Premièrement, elle ferait en sorte de veiller à ce que les pratiques de pêche en haute mer tiennent compte de l'écologie et déploreraient notamment l'utilisation de filets dérivants.

Deuxièmement, elle favoriserait le maintien d'écosystèmes marins dans les océans.

Troisièmement, elle viendrait compléter la protection des stocks de poisson dans la zone économique des 200 milles.

Quatrièmement, la Convention sur le droit de la mer fournit à ses signataires le mécanisme approprié, disons, pour mettre en oeuvre ces principes dans les meilleurs délais. C'est pourquoi il est si important d'atteindre le chiffre magique de 60 pays. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la convention n'a été ratifiée que par 53 pays.

Enfin, cela nous permettrait aussi d'appliquer les recommandations du rapport Harris, qui comprend, et je cite: «la gestion de tous les stocks de poisson originaires du plateau continental canadien, et qui s'étendent au-delà de la limite des 200 milles. et le droit du Canada de refuser d'autoriser les flottes de pêche étrangères à pêcher dans notre zone économique exclusive.»

Qu'avons-nous besoin d'autre? Que voulons-nous d'autre? Ce sont des avantages manifestes qui sont perdus pour le Canada et nos pêcheurs. Par conséquent, la question qu'on doit inévitablement se poser est de savoir pourquoi le Canada n'a pas ratifié la Convention sur le droit de la mer et pourquoi il semble avoir peur de le faire.

Le gouvernement a admis que les dispositions contenues dans la Convention sur le droit de la mer pourraient aider le Canada à protéger les stocks de morue au large des côtes de Terre-Neuve.

Le ministre des Pêches a fait lui-même une déclaration à Cancun le 6 mai dernier, une déclaration officielle. Le secrétaire aux Affaires extérieures a fait une déclaration, à laquelle répondra sans doute le secrétaire parlementaire, dans le hansard du 25 février de cette année. Pourtant le gouvernement fait preuve de mauvaise volonté et refuse pour une raison ou une autre de signer la convention. Il semble attendre que d'autres pays la ratifient avant de le faire lui-même.

À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à la réunion préparatoire du comité qui a eu lieu à New York en mars dernier, le Canada, ainsi que 40 autres pays dont tous à l'exception d'un seul, la Nouvelle-Zélande, je crois, avaient ratifié la Convention sur le droit de la mer, la résolution 16 qui concerne la protection des océans et de toutes les sortes de mers, y compris les mers fermées et semi-fermées, le golfe dont nous parlions hier soir, les zones côtières et la protection, l'usage rationnel et le développement des ressources fauniques. Cette résolution demande, et je cite: «l'établissement de principes et de mesures en vue de créer un système efficace fondé sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.»

Le Canada a appuyé cette résolution. C'est un très bon document parce que son but est de renforcer la Convention du droit de la mer. Nous avons approuvé cette mesure en mars ou en mai, je ne me souviens plus de la date exacte, mais il s'agit d'une initiative récente, et excellente si l'on songe aux articles 63 et 64 dont j'ai parlé il y a un moment, lesquels traitent de la gestion et de la protection des stocks qui chevauchent la zone économique de 200 milles.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a aussi déclaré que le gouvernement s'intéressait à d'autres initiatives internationales visant à établir des programmes de gestion de nos océans et des ressources qu'ils renferment; c'est ce qu'elle a dit le 25 février à la Chambre des communes. Pourtant, la ratification de la Convention sur le droit de la mer se fait attendre.

À Cancun, le ministre des Pêches et des Océans a dit: «Le droit de la mer décrit les principes et les mesures qui donneront toute leur valeur aux dispositions de la Convention sur le droit de la mer.» Voilà la mesure que le ministre avait appuyée alors. Par conséquent, comment le ministre des Pêches et des Océans peut-il maintenant parler de clarifier et de renforcer les dispositions de la Convention sur le droit de la mer, appuyer la convention, encourager sa mise en application et l'approuver entièrement alors que le gouvernement ne l'a pas encore ratifiée? Voilà la véritable question.

Sans être signataire de la Convention sur le droit de la mer, le Canada a fait beaucoup d'efforts pour que les autres pays comprennent sa position, notamment à l'égard de l'épuisement des stocks qui chevauchent la limite. Ces mesures nuisent à notre crédibilité, c'est aussi simple que cela. Profiter de la Convention sur le droit de